Communiqué commun des députés refusant l'assimilation du nucléaire aux énergies renouvelables.

Bruxelles, le 16 novembre 2026,

Nous, députées et députés européens signataires, demandons la suppression de la disposition permettant de comptabiliser jusqu'à 12 points de pourcentage de nucléaire comme contribution équivalente aux objectifs d'énergies renouvelables.

L'article 5, point a), paragraphe 3, de la proposition EDAR brouille deux catégories distinctes. Le nucléaire est une énergie bas-carbone ; il n'est pas une énergie renouvelable. Cette équivalence réduirait artificiellement l'effort réel demandé aux États dans le développement des renouvelables et pourrait créer des inégalités d'atteintes des objectifs communs européens.
Notre position respecte pleinement la compétence des États membres pour déterminer leur mix énergétique. Elle n'interdit pas aux États de recourir au nucléaire ni de présenter sa contribution à la décarbonation dans leurs PNEC. Elle exige simplement une comptabilité claire, honnête et comparable.

Nos demandes législatives :

- Suppression de l'article 5, point a), paragraphe 3 ;
- Suppression des renvois à l'article 19 et l'annexe I ;
- Présentation séparée du nucléaire et des renouvelables dans les PNEC et dans les rapports de suivi ;
- Affectation des objectifs et financements renouvelables aux seules sources renouvelables.

Nous nous engageons à déposer et soutenir les amendements nécessaires en commission parlementaire et en séance plénière.

Les États peuvent choisir leur mix énergétique. L'Union doit, elle, garantir que les mots conservent leur sens et que les objectifs renouvelables soient atteints par des énergies renouvelables.

Signataires :

Les Verts/ALE : Michael Bloss ; Ville Niinistö ; Rasmus Nordqvist ; Jutta Paulus.
S&D: Annalisa Corrado; Thomas Pellerin-Carlin ; Pierfrancesco Maran ; Dan Nica ; Delara Burkhardt
Renew: Anna Stürgkh ;
The Left: Jussi Saramo; Dario Tamburrano; Anja Hazekamp.
PPE : Alexander Bernhurber ; Angelika WINZIG.